

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 Janvier 2011 à 18 heures 30 en Session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GIMMIG, Maire.

Etaient présents : François GIMMIG, Dominique BLANCKAERT, Sylvie BRISSAUD, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO, Isabelle CARON, Patrick CHIATTELLA, Christine DUSI, Cyril GRIMAL, Dominique MIRAGLIO, Roger OLIVIER, Marianne SONKES, Edith TESSON, Danièle VEYLON.

Pouvoirs : Jacques DETAILLE à François GIMMIG
Jean DIETERLEN à Edith TESSON
Nathalie SIMONETTI à Roger OLIVIER

Absents excusés : Roland EDERY, Philippe COURTEAUX, Ouafah SIBARI

Secrétaire de séance : Cyril GRIMAL

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et des différents pouvoirs.

Il explique que la question :

- N° 7 intitulée « Plan local d'Urbanisme : précisions sur la délibération du 9 septembre 2010 approuvant la modification N° 2 du PLU » ne sera pas traitée durant ce Conseil Municipal. Elle sera reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question :

- N° 12 : autorisation donnée au Maire de signer le protocole d'accord avec la société CPM France pour l'organisation le samedi 9 Avril 2011 de « L'info Mobile Tous au Numérique ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR

I) FINANCES

- 1) Vote du Budget primitif Communal 2011**

II) PERSONNEL

- 2) Tableau des effectifs 2011**
- 3) Mise à jour du tableau des régies de recettes et régies d'avance de la commune – année 2010**

III) MARCHES PUBLICS

- 4) Convention avec le SIVOM Littoral des Maures : traitement des bois blanc (cagettes)**
- 5) Marché 2008/016 – lot N° 1 – collecte des déchets ménagers résiduels et collecte, transport et valorisation des déchets ménagers recyclables. Avenant N° 002**

IV) CONVENTIONS

- 6) Protocole d'accord entre la commune et la SEMAGEST : Résiliation de la convention d'aménagement des Gassinières**

V) URBANISME

- 7) Plan local d'Urbanisme : précisions sur la délibération du 9 septembre 2010 approuvant la modification N° 2 du PLU**

VI) FONCIER

- 8) Régularisation parcellaire BZ N° 244**

VII) AMENAGEMENT

- 9) Dénomination des rues**

VIII) DECHETTERIE

- 10) Modification règlement intérieur déchetterie**

IX) SYNDICAT

- 11) SIVAAD : Marché Public pour la fourniture d' « Habillement professionnel des personnels des Services Techniques » (acte d'engagement)**

X) QUESTIONS DIVERSES

- 12) Questions diverses**

Monsieur le Maire rend hommage à Pierre RIGOTTI qui est décédé le 10 janvier. Il rappelle son parcours brièvement et demande une minute de silence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander lors du prochain Comité Syndical du SIVOM du Littoral des Maures de donner le nom « Pierre RIGOTTI » à la salle de réunion de la STEP.

Un accord de principe est donné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

I) FINANCES

1) Vote du Budget primitif Communal 2011 :

Monsieur le Maire présente la question. Il rappelle quelques grands principes de la comptabilité publique s'appliquant aux comptes des collectivités territoriales.

Il précise la notion d'excédent d'investissement et son fondement. Il rappelle le principe de l'autofinancement et souligne que l'autofinancement de cette année est supérieur à celui de l'année passée.

Pour les investissements plus importants, la collectivité peut avoir recours à l'emprunt. Des études ont été réalisées par les services communaux, mais aussi par les services de Madame la Trésorière Principale de Saint Tropez.

La comparaison des chiffres est positive. Cette analyse a également été réalisée par le groupe Dexia.

Les comptes rendus vont tous dans le même sens.

La capacité d'investissement de la commune est intacte. Le taux d'endettement pour l'année 2011 est à 8,19%. Si l'on compare aux autres communes similaires, le taux d'endettement moyen est de 12%, les services de l'Etat font « clignoter le voyant rouge » à 14%.

Il est donc possible pour la commune de soutenir l'investissement et de recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle les taux aujourd'hui proposés aux collectivités, taux fixes à 3,18%. Il est peu probable que les taux baissent encore, mais les économistes parlent aujourd'hui d'une possible reprise prochaine de l'inflation.

Monsieur le Maire tenait à faire cette précision avant le vote du budget.

Il demande une politique forte au niveau du fonctionnement et invite ses collègues de s'impliquer et de s'assurer, au sein de leurs services, que les principes de ne pas dépasser les enveloppes budgétaires votées soient respectés.

Il rappelle le taux que représente le personnel (36%) sur le budget de fonctionnement de La Croix Valmer, en comparaison avec d'autres communes (régulièrement 50%).

Les ressources propres de la commune sont en augmentation. Sans augmenter les taxes, il y a une augmentation des recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire rend hommage à Madame TESSON sur sa gestion rigoureuse des finances communales.

Monsieur le Maire précise avant de laisser la parole à Edith TESSON, 1^o adjointe chargée des finances, que la commune a une chance d'avoir un potentiel fiscal confortable et de dégager des excédents de fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle, en cette période de crise, la commune se doit, afin de permettre une relance économique d'investir. C'est au travers des investissements des collectivités locales que les entreprises (PME surtout) vont se maintenir.

Et pour conclure, il ajoute que certaines personnes (qui louent des studios ou autres) se voient aujourd'hui frappées d'une taxe qui n'existait pas avant. Contrairement à ce que peuvent dire les services des impôts, les communes n'ont pas eu à statuer sur le taux ni sur la valeur.

Edith Tesson prend la parole :

Elle remercie le Maire de sa confiance

Elle confirme qu'elle travaille en effet en étroite collaboration avec le service financier de la commune.

Des contrôles budgétaires sont faits régulièrement, c'est pourquoi les finances sont parfaitement maîtrisées.

En 2011, les engagements sont respectés.

Toutefois le budget de fonctionnement augmente de 10,9%. L'explication est la suivante :

- Prise en compte du loyer de la gendarmerie 280.000€ compensé par une recette mais la masse est augmentée en recettes et en dépenses
- Augmentation du prélèvement pour la section d'investissement (au budget primitif de 2010, il était prévu 1.210.984€, soit une augmentation de 589.016€). Cette opportunité est due à un excédent de fonctionnement 2010 très confortable et à l'augmentation des ressources propres.

Si l'on soustrait ces deux critères le pourcentage d'augmentation du budget primitif 2010 au budget primitif 2011 est de 3.12%

Ainsi :

Les charges à caractère général s'élèvent à 2.880.512€, soit une augmentation de 10.6% (due au loyer de la gendarmerie et à l'augmentation du traitement des déchets, mais ces dépenses sont compensées par des recettes)

Les frais de personnel s'élève à 4.500.000€ ce qui représente 36% du budget (taux nettement inférieur au taux normal d'une commune similaire à la nôtre)

Le virement à la section investissement 1.800.000 € (comme expliqué dans le préambule)

Les intérêts pour charges d'emprunts : 410.600€ (soit 3%) par rapport au budget de fonctionnement. Si on ajoute le capital, soit 602.792€, le taux des annuités d'emprunt est de 8.19%

Les charges de gestion courantes s'élèvent à 2.572.204 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 12.365.459 €

L'excédent reporté est de 1.123.912,14 € pour un excédent global de clôture 2010 de 1.720.292.47€ (la différence a servi à équilibrer la section d'investissement 2010)

Les ressources propres s'élèvent à 1.000.000 € .Une très nette augmentation due au loyer de la gendarmerie et au produit des nouveaux sous-traités de concession de plages.

Les impôts et taxes s'élèvent à 7.990.000€ (soit une augmentation du taux des quatre taxes au taux de l'INSEE et une progression de 5% des ordures ménagères - taux imposés par les augmentations législatives)

Les dotations et participations stagnent : la dotation de l'état est constante depuis des années.

Les autres recettes :

Produits de gestion courante : 300.000€
Produits financiers
et produits exceptionnels : 229.135.86€

D'où dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 12.365.459 €

EN INVESTISSEMENT :

- **EN RECETTES** les recettes prévisionnelles 2011 sont de **8.964.904€**
- **EN DEPENSES** les dépenses prévisionnelles 2011 sont de **8.964.904€**

La marge de manœuvre par rapport aux dépenses impondérables (emprunts, restes à réaliser, travaux engagés pour le forum, le complexe enfance, et les acquisitions foncières) est de 1.805.178 €

Les élus prennent connaissance des propositions de la commission des finances et étudient les travaux devant être réalisés en 2011.

N'ayant pas de question particulière à poser, sachant que la préparation budgétaire a été faite par les chefs de service, la commission des travaux, la commission des finances, les élus proposent la mise au vote du budget en l'état.

La délibération suivante est soumise au vote :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Edith TESSON, Première Adjointe, chargée des finances, afin qu'elle commente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif communal 2011.

Madame TESSON présente tout d'abord les résultats de l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle que le budget augmente, les dépenses augmentent mais les recettes augmentent en même temps.

Il est donc proposé de voter le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses à :

*Fonctionnement : 12.365.459.00.€
Investissement : 8.964.904.00 €*

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de la Première Adjointe, chargée des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2011 équilibré en recettes et en dépenses avec reprise anticipé des résultats 2010.

1 bis) Vote des quatre taxes communales :

La délibération suivante est soumise au vote :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Edith TESSON, Première Adjointe, chargée des finances, afin qu'elle commente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif communal 2011 et plus particulièrement pour le taux des taxes communales

*Taxe d'habitation 11.02% au lieu de 10.86%
Foncier bâti 12.24% au lieu de 12.06%
Foncier non bâti 24.12% au lieu de 23.76%*

Soit une progression de 1.5%.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de la Première Adjointe, chargée des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

II) PERSONNEL

2) Tableau des effectifs 2011

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire explique qu'en prévision des nominations, avancements de grade, changement de situation ou nouvelle réglementation, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Budget assainissement :

Suppression

- *1 poste de contrôleur territorial, temps complet*

Création

- *1 poste de technicien, temps complet*

Budget transports et parkings :

Création

- *1 poste d'agent maîtrise, temps complet*
- *1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, temps complet*

Budget communal :

Suppression

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, temps complet (affecté au budget transports et parkings)
- 2 postes d'adjoints technique 1^{ère} classe, temps complet
- 1 poste d'agent maîtrise, temps complet (affecté au budget transports et parkings)
- 1 poste de contrôleur chef, temps complet
- 1 poste de technicien chef, temps complet
- 2 postes de technicien principal, temps complet
- 1 poste d'adjoint technique ppal 1^{ère} classe, temps complet
- 1 poste de rédacteur principal, temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, temps complet
- 4 postes de brigadier, temps complet Création
- 2 postes d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe, temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, temps complet
- 1 poste de technicien ppal 2^{ème} classe, temps complet
- 4 postes de technicien ppal 1^{ère} classe, temps complet
- 1 poste de rédacteur chef, temps complet
- 4 postes de brigadier chef principal, temps complet

Monsieur le Maire rappelle que dans le personnel communal, il y a de nombreux agents qui passent leurs concours et qui les réussissent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tableau ci-joint,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.

3) Mise à jour du tableau des régies de recettes et régies d'avance de la commune – année 2010

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter la mise à jour du tableau des régies suite aux encaissements et dépenses effectuées lors de l'année 2010.

Aussi, il demande de bien vouloir approuver le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites

III) MARCHES PUBLICS

4) Convention avec le SIVOM Pays des Maures : traitement des bois blanc (cagettes)

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la mise en place de la filière bois à la déchetterie et en vue de sa valorisation, il convient de conclure une convention de valorisation avec le SIVOM pays des Maures et du Golfe de St Tropez auquel la commune adhère, afin d'en définir les modalités.

Le coût du traitement s'élève à 32,95 €/tonne.

Monsieur le Maire fait un rappel de la volonté municipale concernant la politique des déchets.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de valorisation des bois de classe A avec le SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez.

5) Marché 2008/016 – lot N° 1 – collecte des déchets ménagers résiduels et collecte, transport et valorisation des déchets ménagers recyclables. Avenant N° 002

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la saison 2010, il a été constaté une production importante de cartons par les commerçants lors du marché dominical et précise que ces cartons ne sont pas valorisés. De plus, il a été noté de nombreux débordements en divers points sensibles de la commune (centre ville, abords des plages).

Afin de pallier à cet état de fait, il propose une collecte supplémentaire spécifique le dimanche pour les cartons et les multi-matériaux dans les secteurs concernés durant la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

Le coût de cette prestation supplémentaire s'élève à 3311 € H.T./mois soit 13.244 € H.T. pour les 4 mois, ce qui représente une augmentation de 2,62 % par rapport au montant initial du marché.

La somme objet de cet avenant est inscrite au budget communal en section fonctionnement.

Le nouveau montant du marché est donc porté à 556 512 € H.T. /an.

soit une augmentation, avenants cumulés, de 10,26 % par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'autorise à signer cet avenant pour un montant de 13.244 € H.T.

IV) CONVENTIONS

**6) Protocole d'accord entre la commune et la SEMAGEST :
Résiliation de la convention d'aménagement des Gassinières**

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont hérité du programme des Gassinières, le programme n'étant pas achevé en 2008. Ce dossier a comme contenu de nombreux rebondissements. Aujourd'hui après de maintes discussions, un accord est intervenu et nous en sommes satisfaits.

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été en relation avec la SEMAGEST depuis un certain temps, afin de trouver une solution amiable à la résiliation de la convention d'aménagement et de gestion des GASSINIÈRES.

Il fait un bref historique du dossier et propose à ses collègues le protocole d'accord transactionnel établi entre la SEMAGEST et la commune pour mettre fin à ce dossier. Il explicite le contenu du protocole et les différents éléments clés de ce dernier.

Le Conseil Municipal prend connaissance du document et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le protocole d'accord transactionnel qui lui est présenté.

V) URBANISME

7) Plan local d'Urbanisme : précisions sur la délibération du 9 septembre 2010 approuvant la modification N° 2 du PLU

Monsieur le Maire explique l'évolution du dossier et précise les raisons pour lesquelles le dossier est renvoyé à une date ultérieure.

Mais il précise qu'il lui semble souhaitable de lancer une nouvelle enquête publique pour clarifier la notion de logements sociaux et leur coefficient d'occupation du sol.

VI) FONCIER

8) Régularisation parcellaire BZ N° 244

Monsieur le Maire précise que cette régularisation date depuis de nombreuses années et qu'il s'agit d'un problème de fond non résolu sous l'ancienne municipalité.

La délibération suivante est soumise au vote.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code Civil ;*

Le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PLESEN est propriétaire de parcelles situées à la Croix Valmer cadastrées SECTION BZ N° 150 et 155 et que la commune est propriétaire des parcelles limitrophes cadastrées BZ N° 152 et 153 comportant notamment le Centre Communal d'Actions Sociales.

Suite à cette construction, une opposition est née entre Monsieur PLESEN et la commune de La Croix Valmer sur la limite des deux propriétés et un expert géomètre a été désigné aux fins de donner au tribunal tous éléments permettant de fixer la ligne divisoire entre les fonds des deux parties. Son rapport a confirmé la position de la commune de La Croix Valmer. Monsieur PLESEN a frappé d'appel la décision du Tribunal d'Instance de Saint-Tropez en date du 3 avril 2006.

En cours d'appel, Monsieur PLESEN et la commune de La Croix Valmer se sont rapprochés, un protocole d'accord a alors été signé entre les parties.

Il a été décidé que la parcelle BZ N°152 serait partagée entre la commune de La Croix Valmer et Monsieur PLESEN. Ainsi, la commune resterait propriétaire de la parcelle BZ N°243 et céderait à Monsieur PLESEN la parcelle BZ N°244 telles que définies dans le procès verbal et le plan de modification du parcellaire cadastral établis par la SCP TOUZE-HEMERY.

Le protocole précise également que les parties s'engagent à renoncer à tout recours ultérieur, et à abandonner toutes procédures.

Les frais de transcription auprès de la conservation des hypothèques du jugement et du plan seront partagés de moitié entre les parties.

Vu le procès verbal de délimitation ainsi que l'extrait du plan cadastral,

Vu le protocole d'accord signé entre Monsieur PLESEN et de la commune de LA CROIX VALMER.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette cession au profit de Monsieur PLESEN de la parcelle nouvellement cadastrée BZ N° 244.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.

VII) AMENAGEMENT

9) Dénomination des rues

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre à jour la dénomination des rues, sachant que la pose des plaques de rues va enfin se terminer. Par ailleurs, pour une meilleure qualité dans la distribution du courrier et pour les livreurs, il semble urgent d'achever également la numérotation.

Une commission « extra-municipale » a été constituée avec des anciens de LA CROIX VALMER : Monsieur BERENGUIER et Monsieur DURBANO ont accepté gentiment de se joindre à nous.

Monsieur le Maire précise les dires de Monsieur BERENGUIER sur l'origine du mot Tabarin viendrait du Tabarinage, qui est une opération qui intervient dans l'action du traitement des vers à soie.

Il ajoute que de la dénomination du virage de la Pierre Plantée commémore le décès de Mademoiselle NENOT, fille de l'architecte NENOT qui avait construit le Palais de la Société des Nations à Genève.

Les nouvelles et anciennes voies sont listées et le Conseil Municipal n'ayant plus d'observation à formuler,

La délibération suivante est soumise au vote :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que par délibérations successives de décembre 2004, octobre 2005 et février 2009, il avait été procédé à la dénomination des voies et espaces communaux. Cependant, à la mise en place des plaques de rues, certains problèmes ont été relevés. Une réunion a eu lieu le 7 décembre 2010 en présence de Monsieur BERENGUIER Pierre et DURBANO René pour tenter d'y remédier et les propositions suivantes ont été faites :

<i>Ancienne appellation</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
-----------------------------	-----------------------------

<i>Impasse du réservoir</i>	<i>Rue des Argelas</i>
<i>Rue de l'Eglise (de l'Eglise à Tabarin)</i>	<i>Rue des Mûriers</i>
<i>Boulevard Maréchal Juin</i>	<i>Boulevard de la Plage</i>
<i>Rue de l'ancienne Cave</i>	<i>Rue de l'Eglise</i>
<i>Place de la Douane</i>	<i>Square du Débarquement</i>
<i>localisation</i>	<i>Proposition d'appellation</i>
<i>Impasse desservant les Parcs de la Mer</i>	<i>Impasse de la Mer</i>
<i>Parking près giratoire 1^{ère} DFL</i>	<i>Parking 1^{ère} DFL</i>
<i>Parking garage salle des fêtes/aire de jeux</i>	<i>Parking du train des Pignes</i>
<i>Rue entre RD 559 et Clos des Lavandes</i>	<i>Chemin de la Pierre Plantée</i>

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- dresse la liste de l'ensemble des voies et espaces communaux*

VIII) DECHETTERIE

10) Modification règlement intérieur déchetterie

La délibération suivante est soumise au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche de tri sélectif dans laquelle la commune s'est engagée, il paraît opportun de valoriser également le bois de classe A (cagettes), pour éviter l'envoi vers un centre d'enfouissement technique afin de répondre à la réglementation relative à l'enfouissement.

Il propose qu'une filière bois soit mise en place à la déchetterie municipale. En conséquence, il convient de modifier le règlement de la déchetterie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement de la déchetterie municipale.

IX) SYNDICAT

11) SIVAAD : Marché Public pour la fourniture d' « Habillement professionnel des personnels des Services Techniques » (acte d'engagement)

La délibération suivante est soumise au vote :

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des marchés publics,*

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du SIVAAD, il doit être amené à signer les actes d'engagements des marchés lancés par ledit syndicat au bénéfice de la commune de LA CROIX VALMER et que ces documents doivent être signés par la collectivité représentée par son Maire, après avis du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités :

- *à prendre connaissance du rapport de présentation du SIVAAD, concernant la procédure négociée : lot d'« Habillement professionnel des personnels des services techniques »*
- *à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement concernant ce lot.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dits documents et en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement du SIVAAD.

X) QUESTIONS DIVERSES

12) Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour signer le protocole d'accord avec la société CPM France pour la campagne d'information sur le passage à la télévision tout numérique

Monsieur le Maire expose que la loi du 5 Mars 2007 prévoit le passage progressif à la télévision numérique sur tout le territoire national et qu'il sera terminé au plus tard le 30 novembre 2011.

Le passage à la télévision numérique entraînera l'arrêt de la diffusion analogique des six chaînes reçues par les antennes râteaux. Aussi, une campagne d'information du grand public sur le passage à la télévision Tout Numérique a été organisée au niveau national.

Dans le cadre de cette campagne d'information, la société CPM France a été mandatée par France Télé Numérique pour apporter aux habitants des communes françaises toutes les réponses sur le passage à la télévision numérique et de mettre à disposition les documents d'information nécessaires. Cette société propose d'organiser gratuitement sur LA CROIX VALMER une journée d'information, le samedi 9 Avril 2011- 7 heures d'animation de 8h 30 à 15 h30 sur le parking en dessous de la salle Charles Voli (stationnement d'un véhicule et d'un stand).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du document de présentation et du protocole d'accord joint en annexe.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des documents, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la Société CPM.

INFORMATIONS :

L'Assemblée Générale de la MJC aura lieu vendredi prochain à 18H à la salle des fêtes.

Une réunion publique se tiendra le jeudi 3 février, elle portera sur le projet d'aménagement d'un cœur de village et du pole des services publics. Une présentation du projet sera faite par Monsieur CLEMENT, architecte du projet.

L'inauguration du Skate Park est programmée pour le samedi 5 février à 10h30. Il s'agit d'une journée d'animation durant laquelle différentes activités seront mises en place.

Madame Catherine BRUNETTO informe qu'une commission de permis de conduire s'est réunie. Deux jeunes du village ont été retenus pour entrer dans le programme. Une nouvelle commission pourra être organisée au début de l'été.

Madame Sylvie BRISSAUD rappelle qu'une journée d'information aura lieu le samedi 29 janvier dans le cadre de la mission patrimoine.

L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage aura lieu le 11 février en salle du Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 8 Février 2011 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h heures.

**Le Maire,
François GIMMIG.**